

Délibération 2024-13-CFVE

Séance du 28 juin 2024

Extrait du recueil des actes du  
Conseil de la formation et de la vie étudiante

**Modalités de contrôle des connaissances et des compétences de la licence pluridisciplinaire  
Projet personnel-Accès santé.**

Le Conseil de la Formation et de la vie Étudiante de l'UPHF s'est réuni en séance plénière dans la salle des Conseils dans le bâtiment Ronzier (site de Ronzier) le 28 juin 2024 sur la convocation de Monsieur Abdelhakim Artiba, Président et sous la présidence de monsieur Franck Barbier, Vice-président du conseil de la formation et de la vie étudiante ;

Le quorum étant atteint,

Monsieur le vice-président présente aux membres du conseil les modalités de contrôle des connaissances de la licence pluridisciplinaire.

Après en avoir délibéré,

**Le conseil de la formation adopte à l'unanimité des voix les modalités de contrôle des connaissances et des compétences de la licence pluridisciplinaire L3P accès santé selon le document annexé à la présente délibération.**

**Pour : 17 voix  
Contre : 0 voix  
Abstention : 0**

Valenciennes, le 2 septembre 2024

Abdelhakim Artiba  
Président



UNIVERSITÉ POLYTECHNIQUE HAUTS-DE-FRANCE  
Université  
Polytechnique  
HAUTS-DE-FRANCE

CFVE du 28/06/2024

## Vote des Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences L3P Option Accès Santé

### Objectif de la formation :

La L3P LAS est composée d'une majeure reprenant des blocs de compétences issues de diverses ressources des composantes de formation telles que la licence STAPS, la licence Sciences de la Vie et la formation en soins infirmiers des IFMS de Valenciennes et de Maubeuge. Elle est également composée d'une mineure, pour laquelle les étudiants se rendent à Lille chaque vendredi afin d'acquérir des compétences relatives aux sciences et pratiques médicales et paramédicales.

L'entrée en seconde année d'études médicales ou paramédicales est conditionnée par un classement des étudiants par rapport à la majeure dans un premier temps, puis sur leur mineure santé dans un second temps.

### Public concerné :

Les publics concernés sont des étudiants ayant obtenu leur baccalauréat. Ils seront sélectionnés sur leur projet professionnel et leurs résultats.

### Modalités de formation :

Le volume horaire de la licence L3P LAS correspond à 544 heures de cours en majorité en présentiel durant l'année universitaire.

## Programme :

### Au semestre 1

#### ⇒ La majeure

##### **BC1 : Soins infirmiers**

EC1 : Hygiène et infectiologie (4 crédits ECTS – 34 heures)

EC2 : Raisonnement et démarche clinique infirmière (4 crédits ECTS – 34 heures)

##### **BC2 : Sciences du vivant**

EC1 : Microbiologie (4 crédits ECTS – 36 heures)

EC2 : Biologie cellulaire (4 crédits ECTS – 36 heures)

##### **BC3 : Physiologie et anatomie du corps humain**

EC1 : Physiologie de l'exercice (4 crédits ECTS – 36 heures)

EC2 : Anatomie (4 crédits ECTS – 36 heures)

#### ⇒ La mineure

##### **BC4 : Sciences et pratiques médicales et paramédicales**

EC1 : Métiers et système de santé (3 crédits ECTS – 30 heures)

EC2 : Sciences pour la santé (3 crédits ECTS – 30 heures)

### Au semestre 2 :

#### ⇒ La majeure

##### **BC1 : Soins infirmiers**

EC3 : Soins de confort et de bien-être (4 crédits ECTS – 34 heures)

EC4 : Santé, maladie, handicap, accidents de la vie (4 crédits ECTS – 34 heures)

##### **BC2 : Sciences du vivant**

EC3 : Génétique des eucaryotes supérieurs (4 crédits ECTS – 36 heures)

EC4 : Biochimie Métabolique (4 crédits ECTS – 36 heures)

##### **BC3 : Physiologie et anatomie du corps humain**

EC3 : Physiologie de l'exercice (4 crédits ECTS – 36 heures)

EC4 : Anatomie (4 crédits ECTS – 36 heures)

#### ⇒ La mineure

##### **BC4 : Sciences et pratiques médicales et paramédicales**

EC7 : Mobiliser les concepts fondamentaux (3 crédits ECTS – 30 heures)

EC8 : Mobiliser les connaissances fondamentales (3 crédits ECTS – 30 heures)

## Modalités de contrôle de compétences et de connaissances :

Toutes les notes obtenues en contrôle continu et/ou en situation authentique se compensent à l'intérieur d'un Bloc de Compétences.

Pour obtenir les 30 crédits ECTS du semestre, il faut obtenir la moyenne de 10 dans chacun des Blocs.

## Prérequis :

Être titulaire d'un baccalauréat, plus étude du projet personnel et professionnel en cohérence avec le domaine médical ou paramédical, du dossier scolaire, de la lettre de motivation et de l'entretien.

## Particularités de la L3P LAS :

La formation n'est dispensée qu'en première année de licence, l'étudiant ne peut pas redoubler sa LAS 1.

- L'étudiant reçu est admis en 2<sup>ème</sup> année d'études de santé ;
- L'étudiant « reçu / collé » (reçu en 1<sup>ère</sup> année de licence mais non admis en 2<sup>ème</sup> année de santé) peut accéder à la LAS 2 « Sciences de la vie » ;
- Par contre, si l'étudiant « collé / collé » (ne valide pas sa 1<sup>ère</sup> année de licence et ne peut intégrer la 2<sup>ème</sup> année de santé) doit valider 60 ECTS dans une licence disciplinaire avant de pouvoir rentrer dans une LAS 2.

## Nombre de places :

20 places.

## Composante de rattachement :

Les étudiants seront rattachés à l'Université Polytechnique Hauts-de-France. Le pôle Formation et Vie Etudiante opère la L3P LAS jusqu'au transfert à l'IT2S.

## Lieu de formation :

Les cours se déroulent sur le campus du Mont Houy, à l'IFMS et à ULille en faculté de médecine.

## Responsable pédagogique :

M. Antonio PINTI- Antonio.Pinti@uphf.fr